



Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (SNAC 2)

Activité 2.7 Examen du cadre législatif sur la protection des dénonciateurs

Activité coordonnée par :



Atelier sur le cadre législatif Marocain portant sur la protection des dénonciateurs dans le contexte des standards du Conseil de l'Europe

20 Janvier 2016
Rabat, Maroc

Ordre du jour

08:30 - 09:00	Accueil des participants
09:00 - 09:10	Lancement des travaux <ul style="list-style-type: none">• <i>Abdesslam Abouddrar, Président de l'ICPC</i>
09:10 - 09:20	Introduction: contexte et objectifs du séminaire <ul style="list-style-type: none">• <i>Gaia Manselli, Coordinatrice de projet, Conseil de l'Europe</i>
09:20 - 10:20	Présentation de la méthodologie d'analyse et les standards du CdE. <ul style="list-style-type: none">• <i>Francesco Clementucci, Expert, Conseil de l'Europe</i>
10:20 - 10:35	Pause-café
10:35- 11:15	La législation marocaine sur la protection des dénonciateurs <ul style="list-style-type: none">• <i>Abderrahman Ellamtouni, Magistrat détaché à la Direction des Affaires Pénales et des Grâces, Ministère de la Justice et des Libertés</i>• <i>Ali Rame, Directeur du Pôle des Affaires juridiques, ICPC</i>
11:15 - 12:15	Le champ d'application et cadre normatif de la législation marocaine (Principes 1-11 de la Recommandation du CdE)
12:15 - 13:30	Déjeuner
13:30 - 15:00	Voies de signalement et de révélation d'informations, confidentialité et réactions à la révélation selon la législation Marocaine (Principes 12-20 de la Recommandation du CdE)
15:00 - 15:15	Pause-café
15:15 - 16:45	Protection contre les représailles, conseil, sensibilisation et évaluation (Principes 21-29 de la Recommandation du CdE)
16:45 - 17:45	Conclusions et formulation des recommandations

Coordinateur du projet SNAC 2: Mme Gaia Manselli, Conseil de l'Europe
Expert du Conseil de l'Europe: M. Francesco Clementucci

Langues : français et arabe